



Port du Moulin Blanc 29200 Brest

Monsieur le Président
de Brest Métropole Océane
24 rue de Coat Ar Gueven
BP 92242
29222 – BREST CEDEX

Brest le 9 mai 2010

Monsieur le Président,

Tant au conseil portuaire qu'à l'occasion de rencontres informelles avec la SOPAB, les plans d'aménagement du site du Moulin blanc nous avaient été présentés par les différents acteurs du projet.

A l'époque, nous avons partagé leur enthousiasme dès lors que l'essentiel des questions que nous avons soulevées avait trouvé une réponse. La question du stationnement notamment nous avait semblé réglée puisque le projet initial intégrait l'installation de barrières et l'instauration d'une zone de dépôt minute permettant aux plaisanciers et commerçants de disposer d'un espace dédié.

Tous les ports de plaisance dignes de ce nom disposent d'un équipement de ce type. Rappelons que les plaisanciers ont fréquemment de lourdes charges à transporter (moteur, annexe, voiles, réservoir, avitaillement de plusieurs jours pour une famille, etc.).

A notre grande satisfaction, voilà plus d'un an déjà, les barrières prévues ont été installées et un marquage au sol matérialise désormais la zone dite « dépôt minute ».

Malheureusement, à ce jour, les barrières ne sont pas mises en service et la zone « arrêt minute » est occupée à temps plein par des véhicules n'appartenant que rarement à des plaisanciers.

A plusieurs reprises, nous vous avons interrogé ainsi que la SOPAB sur vos intentions. Les réponses, évasives le plus souvent, faisaient état de problèmes techniques à résoudre et de nature à retarder la mise en service de ces installations.

Nous sommes légitimement inquiets, voire agacés par les réponses à caractère dilatoire qui nous sont faites.

Ne nous méprenons pas cependant, les plaisanciers que nous représentons se réjouissent de la réussite des nouveaux aménagements. Le public sans cesse plus nombreux s'est approprié le site et nous en sommes heureux.

Cependant si, depuis son ouverture au public, la fréquentation de ce site s'est accrue de manière considérable, le nombre de places de stationnement est resté stable.

Les plaisanciers ont observé à juste titre que leur situation s'est fortement dégradée puisqu'ils doivent désormais partager l'espace avec des usagers en nombre de plus en plus grand. Les jours d'affluence, le week-end ou lors des manifestations, ils ont désormais de grandes difficultés à stationner leur véhicule à une distance raisonnable.

Par ailleurs, une totale anarchie conduit à des actes d'incivilité (stationnement sur des emplacements interdits ou réservés aux handicapés, démonstration d'engins par des vendeurs de quad, exposition à demeure de bateaux à vendre, etc.). L'incivilité des uns entraînant l'incivilité des autres, nous craignons une aggravation significative de la situation. Pour appuyer ce constat, nous tenons à votre disposition une série de photographies.

Notons qu'aucune autorité n'est actuellement investie d'un pouvoir pour faire respecter le règlement de police et les règles que vous avez édictées.

Confrontée aux mêmes problèmes de stationnement au bassin sud, la SOPAB recrute chaque année des gardiens pour filtrer l'accès au parking. Cela démontre bien la nécessité d'organiser aussi le stationnement devant le bassin nord.

Nous comprenons votre souhait de "mutualiser" autant que possible les places de parking. Des nombreux parkings ouverts au public existent et répondent à cette volonté.

Nous n'osons pas imaginer que derrière cette bonne idée se cachent en réalité une volonté non avouée de ne pas mettre en service ces équipements, devenus dès lors inutiles. Soucieux comme vous du bon usage des deniers publics, nous ne manquerons pas de nous interroger sur le coût et le financement de travaux devenus inutiles.

Nous n'osons pas imaginer non plus que des préjugés tenaces à notre encontre soient entretenus par certains ignorants considérant les plaisanciers comme des nantis. Si tel était le cas, nous invitons ces ignorants à observer de plus près l'appartenance sociologique des plaisanciers et de la comparer avec nos amis camping-caristes.

Il faut rappeler que les plaisanciers génèrent une activité économique importante dans le pays de Brest et au-delà, notamment au travers des divers emplois au sein de la SOPAB, de BMO, des entreprises liées à l'activité nautique et des divers commerces présents sur le site. Ils paient "cher" leur droit à disposer d'un emplacement. Par ailleurs, l'attractivité d'un port tient pour l'essentiel à la présence de bateaux. Tout le reste en dépend. C'est une vérité de La Palice, mais qu'il est bon de se remémorer parfois.

Promeneurs, commerçants et usagers peuvent et doivent se partager l'espace équitablement. C'est possible. Nous vous demandons d'organiser rapidement la

concertation nécessaire qui, malheureusement n'a jamais eu lieu. Cela devient très urgent.

Les représentants des plaisanciers désignés par le CLUP (Comité Local des Usagers Permanents du port) pour siéger au conseil portuaire ont interrogé son président sur ce problème sans obtenir de réponse convaincante. Nous nous associons naturellement à leur démarche et réciproquement.

Pour votre information, ce courrier sera diffusé sur notre site.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le président,

Pierre BARBIER

- Copie à M. le Directeur de la SOPAB

